

CERREQ

Brief

BULLETIN DE RECHERCHE

JUILLET 1993

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

89

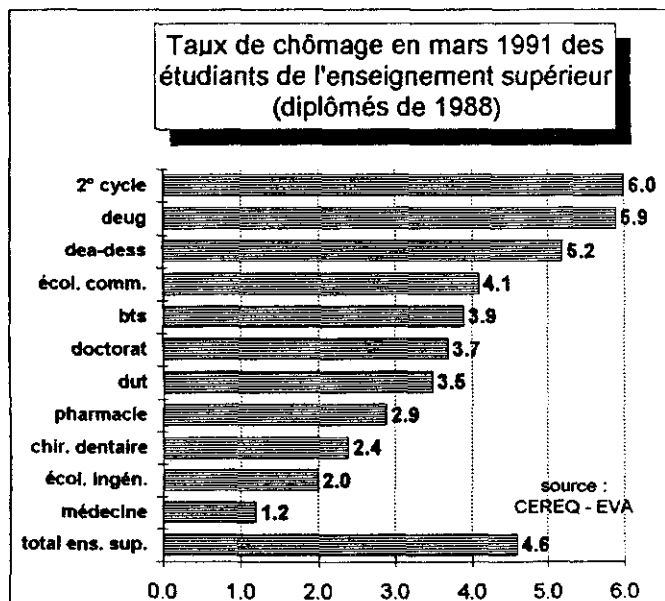
DOCTEURS EN MEDECINE, PHARMACIE ET CHIRURGIE DENTAIRE : DES CONDITIONS D'INSERTION ENCORE FAVORABLES

Les jeunes diplômés en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire connaissent peu de difficultés d'insertion. Le chômage est très rare et la multi-activité fréquente, notamment chez les médecins spécialistes. Les revenus se situent parmi les plus élevés des sortants de l'enseignement supérieur mais ils sont très variables. Cette situation favorable persistera-t-elle malgré la hausse de la démographie médicale et la décélération probable des dépenses de santé ?

PEU DE CHOMAGE

Le taux de chômage des jeunes médecins (1.2%) est très faible 2 ans et 9 mois après l'obtention de leur doctorat. C'est le taux le plus bas enregistré parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de 1988. Les jeunes docteurs en chirurgie dentaire et les pharmaciens (respectivement 2.4% et 2.9%) connaissent des taux de chômage légèrement plus élevés, comparables

aux plus faibles mesurés parmi les autres diplômés de l'enseignement supérieur. Chez les jeunes docteurs interrogés, près de 9 praticiens sur 10 n'ont jamais été à la recherche d'un emploi entre juin 1988 et mars 1991. La quasi-totalité de ceux qui ont été demandeurs d'emploi a connu une durée cumulée de chômage inférieure à 6 mois pendant la période observée. Ces résultats sont comparables à ceux enregistrés lors de la précédente enquête réalisée auprès des docteurs en médecine diplômés en 1978.



UN CHEMINEMENT PROFESSIONNEL COMPLEXE

Les pharmaciens occupent une succession d'emplois salariés dans une officine et les diplômés en chirurgie dentaire exercent, pour la plupart, en cabinet après avoir obtenu leur doctorat. Le cheminement professionnel des médecins est plus complexe.

L'entrée dans la vie active des médecins s'effectue obligatoirement avant l'obtention de leur diplôme. Les futurs généralistes (ou omnipraticiens) doivent accomplir deux années de résidanat en milieu hospitalier avant de présenter leur thèse et les futurs spécialistes quatre ou cinq ans d'internat. Après le doctorat, les changements d'emploi des médecins sont fréquents lorsqu'ils s'enga-

gent dans une carrière hospitalière. Ces mobilités sont, pour l'essentiel, le fait des spécialistes, le nombre de postes hospitaliers ouverts aux omnipraticiens étant très faible.

Un peu plus du tiers des médecins n'occupe qu'un seul type d'emploi au cours de la période observée. Généralement, ces médecins exercent en cabinet ou effectuent des remplacements. Ce sont majoritairement des médecins libéraux généralistes.

Près de 40% des médecins de la cohorte ont occupé 2 emplois entre 1988 et 1991. Cette trajectoire recouvre principalement deux itinéraires types :

- si la période d'obtention de la thèse et la fin de l'internat sont concomitantes, celui-ci constitue le premier emploi déclaré en 1988. Le deuxième emploi est soit une activité libérale, soit un poste d'assistant ou de chef de clinique, soit un emploi d'attaché hospitalier rémunéré à la vacation;
- si le diplôme est obtenu après la période d'internat, le premier emploi est souvent constitué de remplacements ou de vacations. Puis les médecins s'installent et exercent une activité libérale.

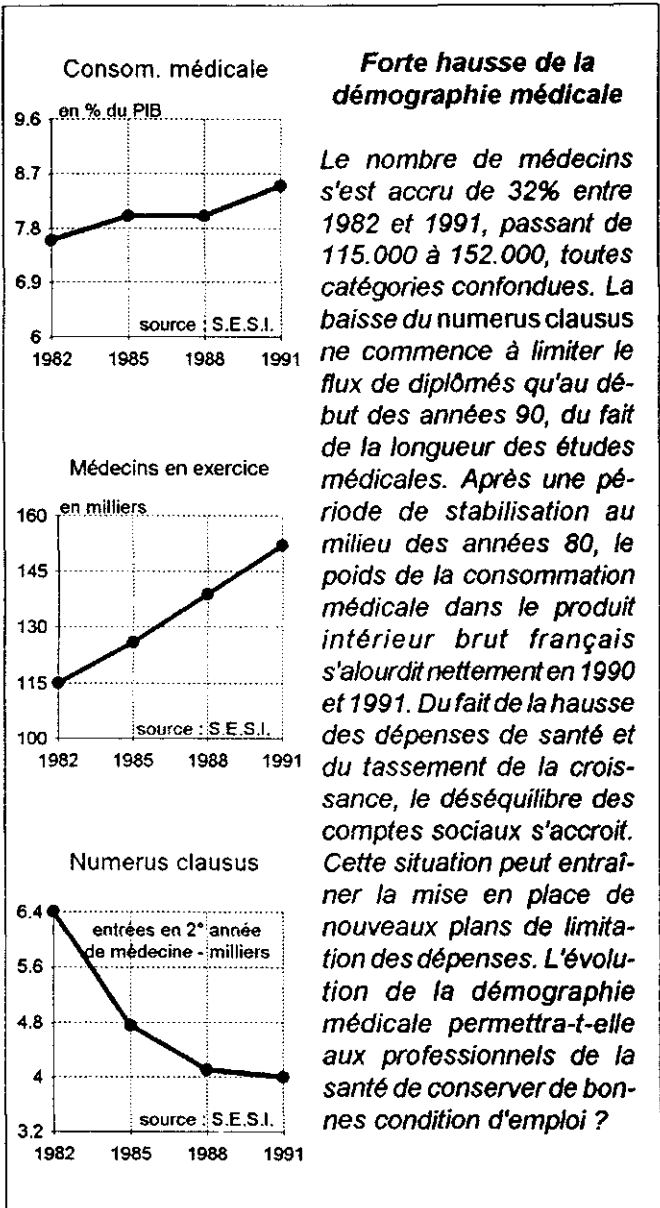
Le quart des médecins de la cohorte est passé par 3 ou 4 emplois entre 1988 et 1991. Il s'agit essentiellement de spécialistes qui ont commencé leur carrière en milieu hospitalier. Les trois quart d'entre eux étaient internes en 1988. Une partie non négligeable sont déjà praticiens hospitaliers à temps plein en mars 1991. Près de 30% sont chefs de clinique, assistants ou attachés hospitaliers à cette date. Moins de la moitié des médecins ayant eu 3 ou 4 emplois exerce une activité libérale à la fin de la période observée.

PLUSIEURS ACTIVITES PROFESSIONNELLES CHEZ LES SPECIALISTES

A la date de l'enquête, 43% des praticiens de la cohorte sont salariés. Les uns sont assistants ou chefs de clinique dans un centre hospitalier, les autres effectuent des vacations à l'hôpital (attachés) ou sont médecins de l'Etat, des collectivités locales ou d'associations. La majorité des praticiens de la cohorte ont une activité libérale en 1991. 25% des omnipraticiens libéraux effectuent des remplacements contre seulement 8% des médecins spécialistes. Ces derniers déclarent fréquemment une activité complémentaire. Il s'agit, en général, d'un poste d'attaché hospitalier.

Les jeunes médecins libéraux¹ et les chirurgiens dentistes effectuent rarement plus de 10 actes par jour, le volume de leur activité se situant souvent entre 5 et 8

¹ nous ne disposons de données concernant le volume d'activité des praticiens que pour ceux qui exercent en cabinet.



actes. A titre de comparaison, le nombre d'actes quotidiens effectués par les médecins libéraux se situe entre 15 et 20, tous âges confondus (source : CNAM). Les omnipraticiens libéraux ont généralement un volume d'activité plus élevé lorsqu'ils exercent en cabinet de groupe. Dans ce cas, ils bénéficient, au moins partiellement, de la clientèle déjà constituée par les autres membres du cabinet dont l'installation est plus ancienne. La proportion des médecins généralistes effectuant 7 actes ou plus quotidiennement passe de 53%, lorsqu'ils exercent seuls, à 67%, lorsqu'ils appartiennent à un cabinet de groupe.

Par ailleurs, le volume de l'activité principale des jeunes médecins libéraux est plus important lorsqu'ils sont généralistes que lorsqu'ils sont spécialistes. Cette différence tient notamment aux visites à domicile réalisées par les omnipraticiens.

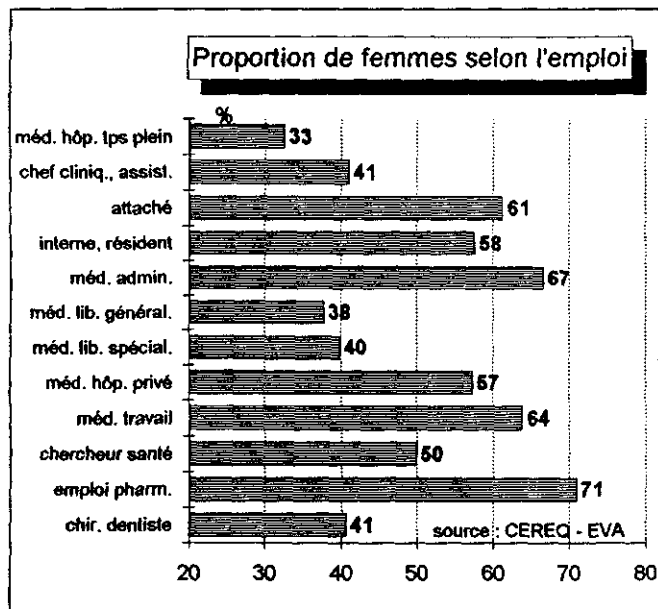
La durée hebdomadaire du travail des jeunes médecins (qui déclarent couramment 40 à 69 heures toutes activités confondues) est supérieure à celle des chirurgiens dentistes et des pharmaciens. Généralement salariés dans une officine en début de carrière, ces derniers ont une durée du travail néanmoins supérieure à la durée légale. Les chirurgiens-dentistes déclarent une activité hebdomadaire située autour de 39 heures, sensiblement plus basse que celle des deux autres catégories.

vaillent plus de 35 heures par semaine. Parmi les jeunes médecins libéraux spécialistes, les hommes travaillent majoritairement plus de 35 heures par semaine (72%) et les femmes majoritairement 35 heures ou moins (58%). Ces différences se retrouvent de manière atténuée parmi les jeunes pharmaciens et chirurgiens dentistes.

UN MODE D'EXERCICE DIFFERENT POUR CHACUN DES SEXES

Les femmes sont largement majoritaires parmi les jeunes titulaires du doctorat salariés. Elles représentent les deux-tiers des médecins des administrations et des collectivités locales, des médecins du travail et des pharmaciens de la cohorte. On trouve aussi une majorité de femmes parmi les attachés des hôpitaux publics (61%) et les médecins hospitaliers du secteur privé (57%). Les hommes prédominent parmi les praticiens hospitaliers à plein temps, les médecins libéraux et les chirurgiens dentistes.

Ces résultats sont corroborés par le statut de l'emploi exercé. 53% des hommes titulaires du doctorat d'Etat en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire exercent une



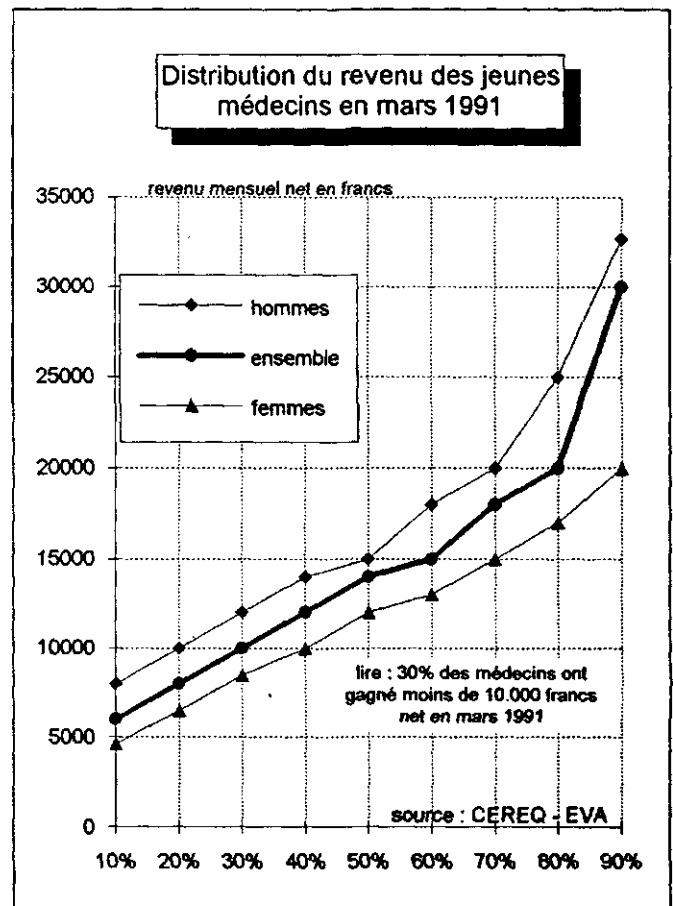
activité libérale contre seulement 30% des femmes. En revanche, celles-ci bénéficient plus souvent d'un contrat à durée indéterminée que les hommes, au cours de leurs premières années de vie active.

La durée hebdomadaire du travail diffère sensiblement selon le sexe. Parmi les médecins libéraux généralistes 91% des hommes et seulement 69% des femmes tra-

UN REVENU MOYEN ASSEZ ELEVE

En mars 1991, 20% des titulaires du doctorat d'Etat percevaient un revenu mensuel net inférieur ou égal à 8.200 francs alors que la même proportion disposait d'un revenu mensuel supérieur ou égal à 20.000 francs. La moitié percevait plus de 12.000 francs, toutes catégories confondues. Chez les jeunes médecins, la dispersion des revenus est encore plus grande et le revenu mensuel médian² se situe autour de 14.000 francs. L'écart de revenu médian, parmi les trois catégories de docteurs, entre les hommes (15.000 francs) et les femmes (11.000 francs) s'explique, comme on l'a vu plus haut, par des modes d'exercice différents. Chez les jeunes médecins, la différence de revenu entre les hommes (15.000 francs) et les femmes (12.000 francs) est un peu moindre.

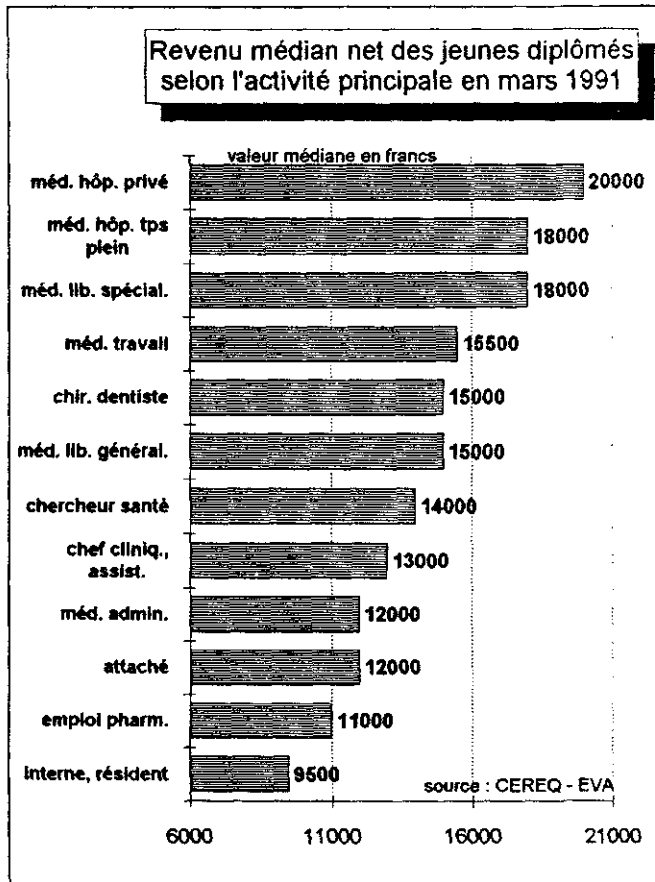
² revenu médian : seuil de revenu tel que la moitié de la population concernée se situe en deçà du seuil et la moitié au delà.



Si l'on ne prend en compte que les emplois à temps plein, le revenu mensuel médian en mars 1991 s'établit à 15.000 francs chez les jeunes médecins et chirurgiens dentistes et à 11.000 francs chez les pharmaciens diplômés en 1988. Fréquemment salariés dans une officine, ces derniers perçoivent un revenu inférieur à celui des catégories dont l'exercice est souvent libéral. Parmi les autres diplômés de l'enseignement supérieur, le salaire médian oscille entre 7.200 francs (BTS) et 12.500 (écoles d'ingénieur).

Le revenu mensuel varie de manière importante selon l'emploi exercé. Il culmine chez les médecins hospitaliers du secteur privé (20.000 francs). Il atteint 18.000 francs chez les praticiens des hôpitaux publics et les médecins libéraux spécialistes. Les jeunes chirurgiens dentistes et médecins libéraux généralistes perçoivent des revenus situés autour de 15.000 francs. L'exercice en cabinet de groupe amène un supplément moyen de revenu mensuel d'environ 3.500 francs chez les médecins libéraux.

Daniel MARTINELLI en collaboration avec Michèle MANSUY, Michel ARLAUD et Pierre HUARD (LEST-CNRS)



L'ENQUETE CERECQ DE 1991

Le CERECQ a réalisé en 1991, dans le cadre de l'observatoire des entrées dans la vie active (ONEVA), une nouvelle enquête sur les premières années de vie professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Elle concernait notamment le devenir des titulaires du doctorat d'Etat en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire diplômés en 1988.

L'enquête s'est déroulée par voie postale (un envoi suivi de deux relances). Elle a été complétée par des interviews réalisées auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de réponse net obtenu est de 60.5% ce qui représente un échantillon de 2341 médecins, 821 pharmaciens et 406 chirurgiens dentistes diplômés en 1988.

UNE POPULATION RELATIVEMENT FAVORISEE

La proportion de femmes atteint 45% parmi les docteurs en médecine diplômés en 1988 contre 34% parmi les diplômés de 1978. Cette proportion est élevée chez les docteurs en pharmacie (69%) et plus faible chez les docteurs en chirurgie dentaire de la cohorte (43%).

La majeure partie des médecins sont âgés de 28 à 31 ans lorsqu'ils obtiennent leur diplôme en 1988, ce qui est lié à la longueur de leur cursus de formation et au fait qu'une partie d'entre eux effectuent des remplacements avant de présenter leur thèse.

L'origine sociale de chacune des trois populations étudiées (docteurs en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire diplômés en 1988) est semblable. La majorité de ces diplômés (54%) ont un père dont la qualification se situe dans la catégorie "cadres, professions intellectuelles supérieures". Les mères des jeunes médecins sont souvent inactives (41%). Parmi les élèves issus de l'enseignement supérieur, l'origine sociale des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes est comparable à celle des diplômés des écoles d'ingénieurs. Ce sont les élèves des écoles de commerce qui ont les pères les plus qualifiés.

Les membres de notre cohorte de médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes possèdent généralement un bac de série C (43%) ou D (48%). Les médecins disposent plus souvent d'un bac C que d'un bac D.